

N° Allocataire :  
 Quotient familial :

A charge : enfant(s)

## Vacances 2026 : La Caf vous accompagne

- **Quand ? Pendant les vacances scolaires du 05/01/2026 au 03/01/2027**
- **Où ? Dans un centre aéré conventionné CAF 54**
- **Votre aide financière :**

Type	Montant
Centre aéré (journée)	4 € / enfant
Centre aéré (demi-journée)	2 € / enfant
Mini-séjour (2 à 5 jours)	10 € / jour



- ✓ Ces montants sont déduits directement de votre facture : vous ne payez que la différence !
- ✓ Conservez ce document précieusement : aucun duplicata ne sera délivré.
- ✓ Important : L'aide ne s'applique pas aux séjours sanitaires, linguistiques, sportifs ou classes découvertes.

**Retrouvez au dos de ce document toutes les informations sur les aides de la Caf pour les vacances de vos enfants.**

## COMMENT UTILISER CES AIDES ?

Vous pouvez inscrire vos enfants auprès des centres aérés de votre choix à condition qu'ils soient **conventionnés avec la Caf de Meurthe-et-Moselle** (si l'organisme n'est pas conventionné, il doit contacter la Caf).

Pour avoir droit à l'aide de la Caf, **présentez ce document** lors de l'inscription au centre aéré. L'organisateur vous le rendra et vous devrez le conserver précieusement pour une prochaine utilisation (**aucun autre exemplaire ne sera délivré**). Le centre aéré organise parfois aussi **des mini-séjours** pour vos enfants (**séjours de 5 jours et 4 nuits maximum**).

**Ne tardez pas à inscrire vos enfants, l'aide financière est accordée dans la limite du budget fixé par la Caf de Meurthe-et-Moselle.**

### IMPORTANT

**Aucune aide n'est versée directement à la famille.**

- L'aide aux vacances **ne peut pas être utilisée** pour les **séjours à caractère sanitaire** pris en charge par l'assurance maladie, les **séjours culturels ou linguistiques**, les **séjours sportifs**, les **classes découverte**, les **classes de neige**, les **séjours dans une famille** (ex : vacances à la ferme, gîtes d'enfants).
- **Si votre enfant bénéficie de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé**, la participation financière maximum de la Caf est doublée à condition que le centre de vacances choisi soit adapté à son handicap (équipement, personnel), justifiant d'un tarif plus élevé, soit 8 € au lieu de 4 € pour une journée en centre aéré.

*Vos données personnelles sont traitées par la Caf qui a désigné un Délégué à la protection des données dans le cadre de la gestion de vos demandes et de vos prestations, dans le respect d'une obligation légale à laquelle elle est soumise. Au titre du RGPD et de la loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de la Caf, par courrier postal signé accompagné d'une preuve d'identité signée.*

**ATTENTION : AUCUN DUPLICATA NE SERA DÉLIVRÉ**